



MÉDIATION DE L'UNION AFRICAINE DANS LA CRISE À L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA RÉGION DES GRANDS LACS

Réunion semestrielle d'évaluation
Lomé, 07-08 juin 2026

PROJET DE COMMUNIQUÉ FINAL

1. À l'initiative de **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président du Conseil de la République togolaise et Médiateur de l'Union africaine dans le cadre du règlement du conflit à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), s'est tenue les 07 et 08 juin 2026 à Lomé, en République togolaise, une réunion d'évaluation des activités menées au titre de la Médiation africaine au cours des six (06) derniers mois.
2. Placée sous la présidence de **Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE**, cette réunion a connu la participation des membres du Panel des facilitateurs ci-après :
 - **Son Excellence Madame Sahle-Work ZEWDE**, ancienne Présidente de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, vice-présidente du panel des facilitateurs ;
 - **Son Excellence Madame Catherine SAMBA-PANZA**, ancienne Présidente de la République centrafricaine ;
 - **Son Excellence Monsieur Mokgweetsi MASISI**, ancien Président de la République du Botswana ;
 - **Son Excellence Monsieur Uhuru KENYATTA**, ancien Président de la République du Kenya, en ligne.

Son Excellence Monsieur Olusegun OBASANJO, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, également membre du Panel a été représenté aux travaux.

La Commission de l'Union Africaine a pris part à cette réunion.

En outre, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ont été représentés en leur qualité de membres du Secrétariat conjoint indépendant.

Ont également participé à la Réunion l'Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les Grands Lacs, le Représentant Spécial et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le

Président de la Commission de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), le Représentant du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en République Démocratique du Congo (HCR) et le Chef de délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR) en République Démocratique du Congo.

3. Cette réunion a été l'occasion pour les participants, de passer en revue les efforts politiques et diplomatiques déployés par la Médiation de l'Union Africaine, depuis la Réunion de Haut niveau qui s'est tenue le 17 janvier 2026 à Lomé et d'évaluer la situation globale actuelle du conflit.
4. Elle s'est, dans l'ensemble, félicitée de l'approche de cohérence et de proximité adoptée par la Médiation africaine et a rappelé la nécessité de poursuivre cet engagement coordonné pour plus d'impacts sur le terrain.

I. CONSTATS ET ÉVALUATION D'ÉTAPE

5. La Réunion a exprimé une vive préoccupation face à la situation qui prévaut à l'Est de la RDC. Elle a notamment déploré la violation répétée du cessez-le-feu, l'aggravation continue de la situation humanitaire, les déplacements massifs de populations civiles, ainsi que l'intensification des attaques contre les civils, incluant un recours accru à des drones.
6. La Réunion a, à cet égard, rappelé aux parties leurs engagements respectifs souscrits au titre des processus de Washington et de Doha, relatifs notamment au cessez-le-feu, à l'ouverture concertée de corridors humanitaires ainsi qu'à la prise de mesures de confiance.
7. La Réunion a, en outre, réaffirmé son attachement indéfectible aux moyens pacifiques de règlement des conflits et a encouragé le Médiateur ainsi que les Facilitateurs à poursuivre l'élan de rapprochement des parties et d'implication des pays voisins ainsi que des organisations sous-régionales telles que la CAE, la SADC et la CEEAC.

8. La réunion a reconnu la contribution positive et la disponibilité des partenaires, qui ont apporté un soutien précieux au travail du Médiateur et des Facilitateurs.
9. La Réunion a souligné l'importance cruciale de parachever l'opérationnalisation de l'Architecture révisée de la Médiation adoptée le 17 janvier 2026 pour renforcer l'appui technique et la coordination des activités du Panel des Facilitateurs, ainsi que le suivi opérationnel des initiatives et des activités de la médiation.
10. La Réunion a pris note de la reprise du processus de Doha et s'est félicitée de ses récentes avancées, notamment la signature par les parties, du Mémoire d'entente (MoU) sur l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE+) du cessez-le-feu au cours des négociations de Montreux, en Suisse. Elle a également salué les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Washington et s'est réjouie de l'implication et de l'accompagnement de la Médiation africaine à ces deux (02) processus, aux côtés du Qatar et des Etats-Unis d'Amérique.
11. La Réunion a reconnu que, par ses actions, le Médiateur, appuyé par le Panel des Facilitateurs et en coordination avec la Commission de l'Union Africaine, a conféré à la Médiation de l'Union Africaine une légitimité et une crédibilité reconnues par l'ensemble des parties et des partenaires, constituant un atout fondamental à préserver et à consolider.
12. La Réunion a, néanmoins, identifié plusieurs défis et domaines dans lesquels la médiation peut davantage améliorer son efficacité globale notamment, la communication et la coordination entre le Bureau du Médiateur et la Commission de l'UA, le plein fonctionnement du Secrétariat conjoint indépendant, la préparation optimale et la conduite des missions des Facilitateurs, l'impact réel de la Médiation africaine sur les processus de Washington et de Doha ainsi que la réduction des contraintes administratives et financières affectant la réactivité opérationnelle de la coordination.

II- ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE SECOND SEMESTRE 2026

13. La Réunion a appelé au **renforcement de la coordination interne** entre le Bureau du Médiateur, le Panel des Facilitateurs, la Commission de l'Union Africaine et le Secrétariat conjoint indépendant, en mettant un accent particulier sur un mécanisme de concertation, de partage régulier d'informations au sein du Secrétariat et rapport mensuel au Médiateur.
14. Elle a insisté sur l'urgence de combler les lacunes de communication à l'égard des Communautés économiques régionales (CER) et du public concernant les réalisations positives les plus importantes, et ce, régulièrement par l'intermédiaire du Médiateur et des autorités de l'UA, afin de renforcer la confiance et de fournir des informations fiables sur les progrès accomplis.
15. La Réunion a reconnu la nécessité d'améliorer **l'efficacité opérationnelle du Panel des Facilitateurs** à travers une préparation politique, documentaire, sécuritaire et logistique des missions des membres du Panel, en mettant à leur disposition une expertise pertinente et en assurant une communication formelle et systématique avec le Bureau du Médiateur en amont de chaque déploiement.
16. La Réunion a mis en exergue l'importance de **structurer et de mettre à disposition une contribution africaine aux processus complémentaires** de Washington et de Doha pour en accroître l'appropriation, la légitimité et pour en faciliter la mise en œuvre. Elle a ainsi préconisé une mise à contribution diligente des communautés régionales sous la conduite du Médiateur désigné de l'Union Africaine.
17. La Réunion a mis l'accent sur l'indispensable efficacité de la **mobilisation des ressources ainsi que de la gestion financière et administrative** dans une optique d'agilité, d'efficacité et d'efficience.

III- APPELS SOLENNELS

18. La Réunion appelle instamment les parties en conflit à faire preuve de bonne foi et de responsabilité dans la mise en œuvre des engagements signés, à respecter scrupuleusement les cessez-le-feu

en vigueur, à accélérer les échanges de prisonniers et à faciliter sans délai l'établissement de corridors humanitaires pour les populations civiles en détresse.

19. La Réunion appelle l'ensemble des États et organisations parties prenantes aux efforts de Médiation à conjuguer leurs efforts dans un esprit de solidarité constructive, de respect des mandats confiés conformément à l'architecture de la médiation arrêtée à Lomé le 17 janvier 2026.
20. Elle invite tous les partenaires à apporter sans réserve, les soutiens multiformes de manière prévisible et cohérente à la Médiation de l'UA, dans le strict respect de la primauté du leadership africain dans ce processus et dans l'esprit de renforcer la synergie et l'efficacité de l'ensemble des efforts de paix.

IV- DECISIONS, MESURES IMMÉDIATES ET PROCHAINES ÉTAPES

21. La Réunion a adopté les décisions ci-après :
 - a. L'ajustement des plans de travail des membres du Panel des Facilitateurs pour le second semestre 2026, tenant compte des leçons tirées du premier semestre et des orientations stratégiques définies lors de la Réunion.
 - b. Le Secrétariat conjoint indépendant est chargé de préparer un plan d'action opérationnel détaillant les modalités de mise en œuvre des décisions arrêtées, en vue de son adoption à la réunion technique prévue par la CUA avec les facilitateurs, en juillet 2026 à Gaborone, Botswana. Un rapport assorti de recommandations sera remis au Médiateur pour les décisions relevant de sa haute autorité.
 - c. Les communautés économiques régionales sont invitées à intensifier leur participation active aux mécanismes de coordination du Secrétariat conjoint, en mobilisant les ressources nécessaires aux objectifs de la Médiation.
 - d. Le Médiateur, appuyé par le Panel des Facilitateurs et en coordination avec la Commission de l'UA, intensifiera le dialogue entre les principaux protagonistes de la crise en vue

de poursuivre les efforts de restauration de la confiance propices à la paix.

V- CONCLUSION

22. Les participants à la Réunion semestrielle d'évaluation de la Médiation de l'Union Africaine, réunis à Lomé les 07 et 08 juin 2026, ont réaffirmé leur conviction commune au rétablissement de la paix dans l'Est de la République Démocratique du Congo et la stabilité de la Région des Grands Lacs, comme un impératif moral, politique et stratégique pour le continent africain et pour la communauté internationale tout entière.
23. Les participants ont rendu un hommage appuyé à **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président du Conseil de la République togolaise, Médiateur désigné de l'Union Africaine, pour ses actions et son engagement inlassable ainsi qu'au Gouvernement et au Peuple togolais, pour l'accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises pour le succès de cette réunion.
24. Animés d'une volonté collective renouvelée et d'un esprit de responsabilité partagée, ils s'engagent à mettre en œuvre avec diligence et cohérence les décisions de la présente réunion, à honorer les engagements souscrits et à œuvrer de concert pour l'avènement d'une paix durable dans l'Est de la République Démocratique du Congo et dans la Région des Grands Lacs.

Fait à Lomé, le 08 juin 2026